MAIRIE d'ALTRIPPE

Bulletin Communal

N° 8

Juillet 2017 - Décembre 2017

Au cours du dernier trimestre 2017, le Conseil Municipal s'est réuni les 07 octobre et 16 décembre 2017, pour traiter des points suivants :

1. En application des dispositions de l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (*voirie, collecte de déchets ménagers, assainissement, aire d'accueil des gens du voyage et habitat*) les pouvoirs de police attachés à l'exercice des compétences transférées sont automatiquement attribuées au Président de l'Intercommunalité, sauf si le maire s'oppose à ce transfert automatique.

   Par conséquent, **pour la commune d'Altrippe, il a été décidé, unanimement, que M. le Maire conserve les pouvoirs « voirie » et « habitat ».** Quant à ceux relatifs à « la collecte des déchets ménagers, à l'assainissement et à l'accueil des gens du voyage », ceux-ci sont transférés à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

*****

2. Par courrier en date du 07 juillet 2017, Monsieur le Préfet de la Moselle et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Moselle ont transmis **le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2017-2023** pour qu'il soit soumis à l'avis du Conseil Municipal.

   « *Gens du voyage* » est l'appellation administrative retenue par l'Administration française depuis les années 1960. La population des gens du voyage est stable en France et représente un peu moins de 500 000 personnes disséminées sur l'ensemble du territoire.

   Ce nouveau schéma traduit la volonté partagée de l'Etat, du Département et des Collectivités territoriales d'apporter des réponses concrètes et satisfaisantes au bénéfice des gens du voyage comme des communes du département de la Moselle.
   Les objectifs sont à la fois ambitieux et opérationnels, ciblés sur quelques priorités fortes :

   - *Il s'agit, à l'horizon 2023, d'achever la couverture départementale en aires d'accueil et d'aménager les aires de grand passage prévues,*
   - *Il s'agit également de poursuivre les actions engagées en matière de scolarisation des enfants, d'accès aux droits et à la santé des familles, d'action sociale et d'accompagnement vers le logement pour les gens du voyage qui souhaitent se sédentariser,*
   - *Enfin, le schéma vise à proposer des orientations pour créer les conditions d'une gestion efficace et harmonisée des aires d'accueil à l'échelle du département.*

- *Bien entendu, dès lors que les pouvoirs publics consentent des moyens importants pour garantir aux gens du voyage une égalité d'accès à une offre complète de stationnement leur permettant de conserver leur mode de vie, que la loi affirme, il importe que la puissance publique puisse également garantir le respect des droits légitimes des collectivités territoriales comme des particuliers quant au respect de l'intégrité de leurs biens face aux occupations illicites.*

- *C'est dans cet esprit de recherche d'un équilibre entre droits et devoirs des gens du voyage que le Schéma 2017-2023 sera piloté et mis en œuvre par l'Etat, le Département et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).*

Après discussion, le Conseil Municipal a approuvé les dispositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour le département de la Moselle pour la période 2017-2023.

*****

3. Avant la fusion avec la Communauté de Communes du Pays Naborien, la Communauté de Communes du Centre Mosellan exerçait la compétence liée à la gestion du contrat de concession du réseau d'électricité.

   Cette compétence n'ayant pas été transférée au moment de la création de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, celle-ci reste normalement à la charge de chaque commune.
   Cependant, considérant la nécessité d'adhérer à une structure pour continuer à bénéficier des avantages liés au contrat de concession de distribution d'électricité, après discussion et délibération, **les conseillers Municipaux ont émis un avis favorable à l'adhésion, pour la commune d'Altrippe, au Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement (SI2E), dont le siège se trouve à la mairie de Folschviller**.

   Le SI2E détient la compétence en tant que « autorité concédante », signataire d'un contrat de concession avec EDF (ENEDIS) dont le terme est l'année 2035.

RAPPEL

Quelles demandes d'autorisations pour mes travaux ?

Pas d'autorisation préalable

Vous n'avez aucune formalité à accomplir :

- pour des constructions en -dessous de 5 m2 de surface de plancher ou d'emprise au sol créée,
- pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires,
- pour certains travaux de ravalement,
- aménagement d'un grenier sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir.

La déclaration préalable

Vous devez faire une déclaration préalable dans les cas suivants :

- construction d'un garage ou d'une dépendance entraînant la création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol nouvelle comprise entre 5 m^2 et 20 m^2,
- travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction,
- certains travaux de ravalement,
- aménagement d'un grenier entraînant une modification de l'aspect extérieurdu bâtiment.

Le permis de construire

Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- si vous construisez une maison,
- si vous faites des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m^2 (40 m^2 si le bâtiment est situé dans une zone urbaine d'une commune couverte par plan local d'urbanisme (PLU) ou un plan d'occupation des sols (POS). Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m^2 et au plus 40 m^2, nécessitent toutefois un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m^2) de surface de plancher ou d'emprise au sol,
- si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition.

Le site du CAUE propose des fiches récapitulant les projets soumis à déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager etc, à l'adresse suivante :*https://www.caue57.com/upload/particulier/8110LesformalitA-sa.pdf*

La tradition du chocolat du 14 juillet a été respectée

Le maire de la commune a eu un plaisir non dissimulé pour accueillir les enfants bénéficiant de cette tradition. Ils étaient 17 à apprécier ce présent, pour leur plaisir et certainement pour celui des parents. Pour 2018, le maire s'est engagé à creuser et fournir une explication sur l'origine de cet usage. Après la remise de la tablette de chocolat, les enfants et les parents ont eu droit à une petite collation, avec de quoi se désaltérer. Souhaitons que pour l'année prochaine les enfants seront encore plus nombreux

Les enfants ont été gâtés par St Nicolas

Fidèle à la tradition, St Nicolas a rendu visiteaux enfants de la maternelle d'Altrippe. Après une interprétation magistrale aubade à St Nicolas, les maîtresses, Anne Rose et Esther, ont confirmé que les enfants ont tous été très sages. L'évêque de Myre, ravi de l'honneur qui lui a été fait, a gâté les enfants en leur offrant chocolat et un petit livre de contes. Avant de repartir, St Nicolas a promis de revenir

La fête du 11 novembre sous la pluie

En effet, la météo n'a pas été clémente pour la commémoration de l'armistice de la grande guerre. Néanmoins une petite délégation s'est rendu au monument aux morts pour le dépôt de gerbe. La lecture de la lettre officiel s'est déroulée à la salle de la mairie. La cérémonie officiel terminée, le traditionnel pot a été offert par la municipalité.

Des figurines pour nous rappeler l'hiver

Que de belles figurines nous ont confectionnées AiméeFétique au dessin, Benoît Drui et son fils Gilles à la découpe et Béatrice Wendel à la mise en peinture. Comme vous avez pu l'apercevoir, elles ont été placées à chaque entrée du village ainsi qu'à la mairie.Tout le monde a pu les apprécier grâce au travail des personnes ci-dessus mentionnées. Malheureusement, la plus belle, à savoir l'ourse et son bébé, a été volée par un ou plusieurs individus sans remords :

POV TYPE

Evènements annoncés pour 2018 + réservation de la salle du foyer

3/03	réservation privée
10/03	réservation privée
18/03	repas St Gervais
24/03	soirée Altrippoise
8/04	AG St Gervais
5/05	servants de messe
8/05	marche Arbo
19/05	réservation privée
27/05	réservation privée
1/07	messe au calvaire
21/07	réservation privée
12/08	anniversaire Arbo
18/08	réservation privée
25/08	festival Altrippoise
2/09	fête du calvaire
7/10	fête du verger Arbo
14/10	repas des ainés
31/10	les 4A halloween
10/11	repas dansant Arbo
9/12	repas Ste Barbe
31/12	éservation privée

85ème anniversaire

Jeanne MEDERLET

Jeanne MEDERLET a fêté ses 85 ans lors d'un rassemblement de la famille et amis. Pour l'occasion, une délégation de la municipalité s'est rendue à son domicile etc'est autour du pot de l'amitié que nous lui avons souhaité un joyeux anniversaire et longue vie. Bienvenue dans le cercle des plus de 85 ans.

Les 86 ans de notre doyen

Une délégation municipale s'est rendue chez Joseph Drui, doyen de la commune. Entouré d'amis et de la famille, ave le gâteau de circonstance, il s'est laissé aller à quelques confidences, en même qu'un retour nostalgique sur une vie jusqu'à ce jour bien remplie. C'est avec beaucoup de fierté et un plaisir non dissimulé, qu'il fit allusion à sa descendance . Odile,son épouse, et lui peuvent se targuer d'avoir 11 petits enfants, 14 arrières petits enfants et 1 arrière arrière petite fille que les 4 fils leur ont donné.
À propos de sa forme physique, il faut savoir que le potager familial est de son domaine et il y assume toutes les tâches de jardinier.
Au final, notre doyen a toujours bon pied bon œil et la municipalité lui souhaite encore longue vie au sein de la famille et les amis

La doyenne d'Altrippe a fêté ses 91 ans

La doyenne d'Altrippe, Marie Jeanne Altmeyer, a fêté ses 91 ans et pour l'occasion une délégation de la municipalité lui a souhaité un joyeux anniversaire. C'est en pleine forme qu'elle a accueilli tout ce petit monde. Après quelques soucis de santé vite oubliés, elle a repris ses activités préférées, à savoir le tricot et surtout le crochet, activité ou elle excelle. Mais pour un point délicat, elle n'hésite pas à prendre la loupe. A 91 ans, cela peut se comprendre. Autour du verre l'amitié, les invités ont promis de revenir l'an prochain

Les ainés se sont régalés!

Comme tous les ans, nos ainés se sont retrouvés au foyer pour partager un bon repas offert par la commune. Cet intermède a du leur plaire puisqu'avant de se quitter, ils se sont tous dit "A l'année prochaine!"

Ils nous ont montré leur petite frimousse

Amandine SCHALL, née le 10 août 2017

Ethan ROSSIN, né le 11 octobre 2017

****

Ils nous ont quitté

Gérard MONIN, le 26 octobre 2017

Chantal TAILLER, le 20 décembre 2017